



CONSEIL MUNICIPAL-2021

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du 02-06-2021 à 19h30

Le Conseil Municipal s'est réuni le 02-06-2021 sur convocation régulière.
La présidence de séance a été confiée à Monsieur Max RASPAIL, maire.
Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres :

Présents : Max RASPAIL, Annie CACERES, Jérôme POITEVIN, Laurence ESTEVE, Guilhem MGHAÏETH, Jalila IKHARKHAREN, Jean-François BOREL, Bernadette NUVOLOSO, Rémi VILLON, Clémence BROUSSE-RIMBERT, Stephan VIRET, Pierre NICOLAS, Vincent FAVIER, Ludovic MOURIZOT, Frédéric ORTOLAN.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H 30, et constate que le quorum est atteint.
M. NICOLAS Pierre est désigné secrétaire de séance.

Il est fait lecture **des délibérations du Conseil Municipal du 08-04-2021**. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente **la liste des décisions directes** qu'il a prise en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du conseil municipal du 25 mai 2020.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers à débattre selon **l'ordre du jour** présenté sur la convocation de la séance.

Délibération n° 1

Objet modification de la délibération n°2021~08~04~09

Le maire expose : de recréer le poste d'adjoint administrative principal de 1^{re} classe de catégorie C.
Le conseil décide : à l'unanimité de recréer le poste en catégorie C.

Délibération n° 2

Objet : motion de soutien au statut des sapeurs-pompiers volontaires

Le maire expose : le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse demande aux élus d'apporter leur soutien aux sapeurs-pompiers volontaires, notamment pour que les heures de travail ne s'additionnent pas aux heures du bénévolat comme le prévoit une réforme de leur statut. Ceci aurait pour conséquence de réduire leurs heures d'astreintes et de garde très significativement pendant la semaine.

Le maire propose : de voter cette délibération
Le conseil décide : à l'unanimité, de voter cette délibération

Questions diverses : aucune
L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h30.
Le secrétaire de séance,
Pierre Nicolas